

EXTRAIT

du procès-verbal du Conseil communal de Renens

Séance du 19 mai 2016

Présidence de Monsieur Pascal Golay

Le Conseil communal de Renens

Vu le préavis intercommunal N° 98-2016 de la Municipalité du 11 avril 2016,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

AUTORISE l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge à entreprendre les travaux de réhabilitation du collecteur Mèbre, sur le territoire de la Commune de Chavannes-près-Renens, sur le secteur 6 - autoroute/route de la Maladière.

ACCORDE à la Commission de l'Entente intercommunale de Mèbre-Sorge le crédit nécessaire, soit la somme de CHF 360'000.- TTC, selon les modalités décrites dans le préavis, sous chiffres 4 à 6.

ALLOUE à l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge une subvention communale d'investissements de CHF 112'369.- TTC, selon les modalités décrites dans le préavis, sous chiffres 5 et 6.

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire.

Elle figurera dans le compte d'investissement du patrimoine administratif, sous le compte N° 3861.5620.065 "Collecteur intercommunal Mèbre, à Chavannes-près-Renens, secteur Maladière/autoroute" et sera amortie en une seule fois par un prélèvement dans le Fonds de réserve "Réseau d'évacuation et d'épuration des eaux", compte N° 9280.01.

Ainsi délibéré en séance du 19 mai 2016

Le Président :


Pascal Golay



La Secrétaire :


Yvette Charlet